

Coppet, le 6 mars 2013 (10.01/GP/bb)



ADMINISTRATION  
GRAND-RUE 65  
CH-1296 COPPET  
TÉL 022 960 87 00  
FAX 022 960 87 09

*Au Conseil communal de Coppet*

## **Préavis municipal n° 19/2012-2013**

### **Validation et financement du Programme des investissements régionaux (PIR)**

Municipal responsable : M. Gérard Produit, Syndic

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **Préambule**

Depuis 2004, les communes ont identifié, en collaboration avec le Conseil régional, tout un ensemble de projets reconnus d'utilité publique régionale. Pour se donner les moyens de les concrétiser, le Programme des investissements régionaux (ci-après « PIR ») propose d'instaurer leur financement solidaire par l'ensemble des communes du district. Durant ces deux dernières années, le Conseil régional a ainsi animé des échanges nourris avec les représentants des communes. Fruit de ce travail, le préavis N°18-2012 a été validé par le Conseil intercommunal le 1er novembre 2012. Les législatifs des communes membres du Conseil régional sont maintenant appelés à se prononcer sur la contribution des communes au PIR pour une durée de 4 ans (2014-2017).

#### **Objectifs du PIR**

Alors que la population du district a plus que triplé durant ces 50 dernières années, les équipements communautaires n'ont pratiquement pas évolué. Axes routiers surchargés, transports publics limités, équipements sportifs ou culturels insuffisants ; d'importants investissements sont indispensables pour rattraper le retard accumulé et faire face à la croissance à venir.

Les communes se retrouvent souvent démunies devant ces besoins qui dépassent leurs frontières et de nouveaux modes de fonctionnement doivent être trouvés. L'approche régionale proposée par le PIR a l'avantage de permettre de mener à bien des projets que les communes seules ne pourraient pas réaliser. Unie derrière ses projets, la région envoie également un signal positif au canton et à la Confédération et augmente ses chances d'obtenir des cofinancements.

Les habitants de notre district ont tout à y gagner : même si une commune n'est pas directement bénéficiaire d'un équipement, ses habitants en profiteront régulièrement dans le cadre de leur travail, de leurs loisirs ou de leurs déplacements à l'échelle du district.

### Critères d'intégration et de priorisation des projets

Pour être intégrés au PIR, les projets doivent s'inscrire dans la planification régionale et répondre à un certain nombre de critères.

<b>Premiers critères considérés</b>	<b>Critères complémentaires pour évaluer la viabilité et le degré de priorisation</b>
Bassin de population concerné par le projet et taux d'utilisation prévisionnel.	Caractère structurant du projet.
Engagement de la ou des communes territoriales ou exigence légale justifiant le projet.	Qualité du portage du projet, origine des fonds du projet, prise de risque, partenariat public-privé.
Inscription du projet ou projet inscriptible dans la planification régionale.	Synergie, interdépendance avec d'autres projets de la planification régionale.
Rapport coût/efficacité du projet.	

### Une approche par familles de projets

La liste des investissements retenus pour cette législature a été arrêtée en septembre 2010 et ajustée en juin 2012 (cf. annexe 1). Ceux-ci ont été catalogués en différentes familles de projets répondant à des logiques spécifiques (transports publics, infrastructures routières, mobilité douce, environnement, économie, etc.). Cette approche par familles permet un traitement plus efficace et systématique des investissements à réaliser, à l'instar de la démarche mise en place pour la concrétisation du programme de réorganisation des **transports publics**, dont les principes d'action et de solidarité ont été compris et intégrés par tous.

Les différentes **infrastructures routières** identifiées ont toutes un caractère structurant pour le réseau routier régional. Elles facilitent les accès aux gares et aux centres urbains et, inversement, des centres urbains aux espaces ruraux ou aux axes de transports nationaux.

La plupart des projets de **mobilité douce** identifiés sont des connecteurs de réseaux pour faciliter les accès aux gares régionales.

Les projets dans le domaine de **l'environnement** sont pour le moment peu nombreux. Plusieurs réseaux agro-environnementaux sont mis en place par les agriculteurs du district. Ils offrent diverses perspectives novatrices pour préserver et renforcer les valeurs paysagères exceptionnelles de la région.

Il faut encore relever les projets relatifs aux équipements régionaux nécessaires pour **les sports, les loisirs, le tourisme et la culture**.

Pour les familles que nous venons de passer en revue, les retours sur investissements ne se traduisent pas par des revenus économiques directs, mais au travers d'incidences sur l'amélioration du cadre de vie et l'environnement socioéconomique général du territoire. Pour chaque projet, il s'agira de maximiser la participation financière des tiers (Confédération, canton, privés,...). Pour certaines familles de projets, des cofinancements fédéraux ou cantonaux pourront ainsi être mobilisés. Le solde à la charge du district sera partagé entre les communes territoriales et le Conseil régional, selon une clé de répartition variable en fonction des familles.

A noter que la famille **économie** est constituée par des projets dont la plupart font l'objet de retours sur investissements. Dès lors, cette famille ne peut pas être abordée de la même manière que les autres familles. En effet, le financement de ces projets sera assuré par l'intermédiaire de la Société foncière de la région yonnaise (SOFREN SA). Le PIR ne prévoit donc pas de financement particulier pour ces projets, mais une dotation globale au démarrage de CHF 20 mios qui permettra à la SOFREN de les mettre en place.

### **Mécanisme de financement**

Le PIR sera réactualisé au début de chaque législature. Il sera alors révisé par le nouveau CODIR, puis présenté devant le Conseil intercommunal du Conseil régional et enfin validé par tous les législatifs des communes membres. Les communes peuvent ainsi proposer de nouveaux projets, pour autant qu'ils répondent aux critères développés ci-dessus.

Le PIR porte sur les vingt prochaines années et certains projets pourraient s'étendre sur plusieurs législatures. Si une commune décidait de se retirer du PIR lors du changement de législature, elle resterait engagée à soutenir la réalisation des projets dont elle a été partenaire durant la législature précédente.

Le mode d'implication financière des communes le plus équitable possible a été recherché. Le financement du PIR sera ainsi assuré pour moitié par une participation au franc par habitant et pour l'autre par les ressources générées par les droits de mutation (DM) et l'impôt sur les gains immobiliers (IGI). Cette solution permet de proportionner la contribution des communes à la dynamique réelle de leur développement.

<b>Investissements sur 20 ans</b>	<b>A charge de tiers (CH, VD, privés, ...)</b>	<b>A charge du district</b>	<b>A charge des communes territoriales</b>	<b>A charge du fds d'investissement régional</b>
CHF 525'915'000.-	CHF 234'011'950.-	CHF 291'903'050.-	CHF 58'684'025.-	CHF 233'219'025.-
Programme de réorganisation des TP déjà validé par les législatifs		CHF 26'968'050.-	CHF 13'484'025.-	CHF 13'484'025.-
				CHF 219'735'000.-

Soit par année	CHF 10'986'750.-
----------------	------------------

Dotation annuelle au fonds régional	50 %	CHF/habitant	CHF 5'493'375.-
CHF 10'986'750.-	50 %	% DM & IGI	CHF 5'493'375.-

Le tableau ci-dessus indique le montant total qui doit être provisionné annuellement par l'ensemble des communes.

16

**Pour l'explication de la présentation du mécanisme, nous utilisons ci-après les données IGI & DM de l'année 2011 qu'il ne faut donc prendre qu'à titre indicatif.**

Ainsi, pour l'année 2011, les communes auraient alimenté sur un compte de réserve communal :

- un montant « fixe » par habitant (fonctionnaires internationaux compris) s'élevant à env. CHF 62.66 (CHF 5'493'375.- ./ 87'667 hab.) ;
- un montant « conjoncturel » calculé proportionnellement à leur part dans le total des DM & IGI du district. Cette contribution varie d'une année à l'autre. Elle peut en outre être inférieure au montant fixe, ou l'inverse.

Pour les années à venir, le même mécanisme s'appliquera. Ainsi, la contribution « fixe » par habitant devrait diminuer chaque année du fait de l'évolution de la population d'une année à l'autre et du même montant annuel qui doit être provisionné pour les 4 prochaines années (2014-2017). La contribution « conjoncturelle » varie quant à elle en fonction de la dynamique de développement vécue par les communes.

Dispositif intercommunal complémentaire

Malgré ce mode de répartition, il pourrait être très difficile pour certaines communes d'assurer leur contribution « fixe » en francs par habitant, car cela représenterait l'équivalent de plus de 2 points d'impôt. A l'issue de plusieurs simulations, il a été évalué que la contribution annuelle « fixe » par habitant ne devrait pas dépasser 1,5 point d'impôt.

Pour permettre aux communes dépassant ce seuil de prendre part au PIR, un mécanisme complémentaire de solidarité intercommunale est proposé.

Le différentiel au-delà de 1,5 point d'impôt pour ces communes serait pris en charge par un prélèvement complémentaire sur les revenus DM & IGI. Pour 2011, le fonds de solidarité se serait monté à CHF 71'019.-.

Situation pour Coppet

L'annexe 2 du présent préavis indique la participation de chacune des communes sur la base des chiffres 2011. Selon cette simulation, la situation de notre commune aurait été la suivante :

<b>Simulation pour l'année 2011</b>	<b>En francs</b>	<b>Par habitant</b>	<b>En points d'impôt</b>
Contribution « fixe » pour 3'052 habitants	CHF 191'244.00	CHF 62.66	0.70
Contribution « conjoncturelle », soit 4,33 % env. de CHF 5'493'375.- (dotation annuelle liée aux DM et IGI). Les 4,33 % représentent la part des DM et IGI de Coppet en 2011 (CHF 1'548'641.-) par rapport aux DM et IGI de l'ensemble du district (CHF 35'731'030.-)	CHF 238'092.00	CHF 78.01	0.87
Contribution de base permettant la dotation annuelle globale de CHF 10'986.750.- pour le district	<u>CHF 429'336.00</u>	<u>CHF 140.67</u>	<u>1.57</u>
Contribution complémentaire au fonds de solidarité pour les communes dont la contribution « fixe » par habitant dépasserait 1,5 point d'impôt.	CHF 3'078.00	CHF 1.01	0.01
Totaux	<u>CHF 432'414.00</u>	<u>CHF 141.68</u>	<u>1.58</u>

## **Gouvernance et gestion des projets**

Le mode d'implication du Conseil régional varie selon les familles de projets. Il peut être amené à piloter, à coordonner ou faciliter la réalisation d'un projet. Dans tous les cas de figure, les prérogatives conférées par le cadre législatif aux communes demeurent entières. Un projet doit ainsi être préalablement accepté par la ou les communes territoriales concernées, qu'il s'agisse de sa participation financière ou d'une procédure de décision du législatif communal (LATC,...).

Lorsqu'un projet est soutenu à 100% par le Conseil régional, des gages de l'engagement communal sont recherchés par la mise à disposition du foncier (droit de superficie,...) et/ou par un appui financier à l'exploitation. Le Conseil régional n'a pas vocation à gérer l'exploitation d'un projet. Cette dernière peut être assurée par un tiers privé, une association ou même par une commune.

## **Processus de décision et de contrôle**

Le PIR n'est pas un chèque en blanc qui est donné au Conseil régional. Le PIR n'entrera en force que lorsqu'il aura été soutenu par l'équivalent en voix de 90 % de la population des communes membres et par 38 communes membres du Conseil régional.

Pour toute mobilisation des fonds provisionnés dans les communes pour des projets intégrés dans le PIR, la procédure sera la suivante :

- acceptation du projet par la/les commune(s) territoriale(s) concernée(s) ;
- le CODIR (Conseil de direction) du Conseil régional soumet au Conseil intercommunal une demande de crédit (préavis) pour une étude ou pour une réalisation ;
- le Conseil intercommunal décide d'accorder le crédit (règles majoritaires statutaires) ;
- en cas d'acceptation, le CODIR procède à une demande de fonds auprès des communes.

Pour le contrôle de la bonne exécution du PIR, la commission permanente chargée de la gestion et des finances verra son rôle accru.

Les communes non membres du Conseil régional seront sollicitées, à l'instar de ce qui a été entrepris pour la réorganisation des transports publics.

## **Financement**

Les contributions annuelles qui seront provisionnées feront l'objet d'une écriture comptable à charge des budgets des exercices respectifs.

La Municipalité fera appel à la trésorerie courante ou à l'emprunt pour faire face aux dépenses financières résultant des paiements des appels de fonds du Conseil régional.

## **Amortissement**

Aucun amortissement, les montants en question étant comptabilisés comme charges courantes d'exploitation et non comme investissements.

## Charges d'exploitation annuelles

Aucune hormis les contributions « fixes » et « conjoncturelles » qui seront budgétées.

## Aspects du développement durable

Non pris en considération à ce niveau, car propres à chaque projet du PIR.

## Conclusion

Le PIR a été élaboré dans un souci d'équité entre les communes. A travers lui, la région affirme sa volonté de prendre son destin en main. Les projets retenus constituent un tout cohérent qui vise à améliorer la qualité de vie de notre district. Derrière ces derniers, c'est le bien-être des habitants qui est visé, habitants qui doivent être les principaux bénéficiaires de cet effort de solidarité régionale.

## Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

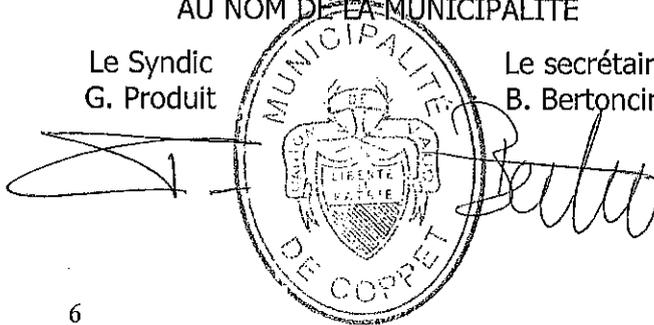
- Vu le préavis municipal n° 19/2012-2013.  
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.  
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
- Décide
- d'approuver la mise en œuvre du Programme des investissements régionaux;
  - d'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années, de 2014 à 2017;
  - d'assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidé par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à fin 2017;
  - de prendre en compte les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple les impôts 2014 pour le décompte 2014;
  - d'autoriser la Municipalité à recourir au besoin à l'emprunt pour le règlement des appels de fonds du Conseil régional.

Ainsi accepté par la Municipalité  
dans sa séance du 11 mars 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
G. Produit

Le secrétaire  
B. Bertoncini



Annexe 1 : liste des projets au 13 juin 2012  
Annexe 2 : simulation 2011 par commune

Remplace la version du 15 septembre 2011

PROJETS	cadre de planification	calendrier	Coût total estimé	A charge de tiers	A charge du district		répartition	
					en CHF	en %	Communes l.	Fonds régional
Stations velopass	PDR	2011-2012	fr. 1'700'000	fr. 1'200'000	fr. 600'000	20%	fr. 250'000	fr. 250'000
LB_région: Gex-Divonne-Coppel	Agglo2, PDR, SDTS	2011-2019	fr. 2'716'000	fr. 1'221'750	fr. 1'493'250	56%	fr. 746'625	fr. 746'625
LB_région: extension ligne V	Agglo2, PDR, SDTS	2011-2016	fr. 134'000	fr. 34'800	fr. 130'200	80%	fr. 69'600	fr. 69'600
LB_région: Coppel-Chavannes-des-Bols-Sauverny	Agglo2, PDR, SDTS	2011-2016	fr. 174'000	fr. 63'600	fr. 40'200	60%	fr. 40'200	fr. 40'200
LB_région: Coppel-Crassier	Agglo2, PDR, SDTS, SDAB	2011-2016	fr. 2'930'000	fr. 1'174'400	fr. 1'701'800	60%	fr. 880'800	fr. 880'800
LB_région: Coppel-Nyon-Prangins	Agglo2, PDR, SDTS, SDAN	2011-2016	fr. 3'843'000	fr. 1'637'200	fr. 2'305'800	60%	fr. 1'162'900	fr. 1'162'900
LB_région: Assé&Boiron	Agglo2, PDR, SDAB, SDAN	2011-2016	fr. 6'041'000	fr. 2'416'400	fr. 3'624'800	60%	fr. 1'812'300	fr. 1'812'300
LB_région: Nyon-Saint-George	Agglo2, PDR, SDAN, PD touristique Jura	2011-2016	fr. 2'200'000	fr. 440'000	fr. 1'780'000	60%	fr. 880'000	fr. 880'000
LB_région: Gland-Burligny-Bassins (Genolier)	Agglo2, PDR, SDGV, SDNSICM	2011-2016	fr. 3'070'000	fr. 1'228'000	fr. 1'842'000	60%	fr. 921'000	fr. 921'000
LB_région: Gland-Gilly-Bursinel-Rolle	Agglo2, PDR, SDOR	2011-2016	fr. 4'246'000	fr. 1'898'400	fr. 2'547'600	60%	fr. 1'273'800	fr. 1'273'800
LB_région: Gland-Dully-Gilly-Rolle	Agglo2, PDR, SDOR	2011-2016	fr. 446'000	fr. 178'400	fr. 267'600	60%	fr. 133'800	fr. 133'800
LB_région: Rolle-Essartines-Gimel	PDR, (ARCAM)	2011-2016	fr. 1'010'000	fr. 404'000	fr. 606'000	60%	fr. 303'000	fr. 303'000
LB_région: Rolle-Perroy-Allaman	PDR, (ARCAM)	2011-2016	fr. 500'000	fr. 200'000	fr. 300'000	60%	fr. 150'000	fr. 150'000
LB_région: Allaman-Gimel-Saint-George	PDR, PD touristique Jura, (ARCAM)	2011-2016	fr. 1'000'000	fr. 400'000	fr. 600'000	60%	fr. 300'000	fr. 300'000
LB_région: transports urbains Nyon	Agglo2, PDR, SDAN	2011-2016	fr. 4'000'000	fr. 1'600'000	fr. 2'400'000	60%	fr. 1'200'000	fr. 1'200'000
LB_région: transports urbains Gland	Agglo2, PDR, SDGV	2011-2016	fr. 2'000'000	fr. 800'000	fr. 1'200'000	60%	fr. 600'000	fr. 600'000
Requalification Route Blanche	Agglo2, PDR	2012-2013	fr. 10'000'000	fr. 8'500'000	fr. 1'500'000	16%	fr. 750'000	fr. 750'000
Extension zoo de la Genève	PDR, PD touristique Jura	2012-2013	fr. 7'000'000	fr. 6'440'000	fr. 580'000	8%	fr. 280'000	fr. 280'000
Massif de la Dôle aménagement pistes	PDR, PD touristique Jura	2012-2013	fr. 500'000	fr. 0	fr. 800'000	100%	fr. 0	fr. 800'000
RDU-Eylins-Gravelle	Agglo1, PDR, SDAN	2012-2014	fr. 9'000'000	fr. 2'700'000	fr. 6'300'000	70%	fr. 3'150'000	fr. 3'150'000
Requalification RC1 - Mies-Founax	Agglo1-PDR, SDTS	2012-2014	fr. 24'000'000	fr. 20'400'000	fr. 3'600'000	16%	fr. 1'800'000	fr. 1'800'000
Patinoire Saint-Cergue	PDR, PD touristique Jura	2012-2014	fr. 13'500'000	fr. 2'025'000	fr. 11'475'000	85%	fr. 0	fr. 11'475'000
Passerelle Prangins-Nyon	Agglo2, PDR, SDAN	2012-2015	fr. 1'800'000	fr. 720'000	fr. 1'080'000	60%	fr. 540'000	fr. 540'000
Environnement : corridors biologiques	Agglo2, PDR	2012-2021	fr. 4'000'000	fr. 2'400'000	fr. 1'600'000	40%	fr. 800'000	fr. 800'000
Massif de la Dôle remboursement prêt LDER		2012-2028	fr. 2'800'000	fr. 0	fr. 2'800'000	100%	fr. 0	fr. 2'800'000
Dotation au démarrage SOPREN SA		2012-2018	fr. 20'000'000	fr. 0	fr. 0		fr. 0	fr. 20'000'000
Maison des Vins Mont-sûr-Rolle	PDR, LADE	2013-2014	fr. 3'000'000	fr. 2'400'000	fr. 600'000	20%	fr. 0	fr. 600'000
Equipements culturels: résidences et créations	PDR	2013-2020	fr. 0'000'000	fr. 0'000'000	fr. 0'000'000	0%	fr. 0'000'000	fr. 0'000'000
Transport public touristique transjura	PDR, PD touristique Jura	2014-2015	fr. 1'300'000	fr. 600'000	fr. 240'000	50%	fr. 120'000	fr. 120'000
Passage sous-vole Gland	Agglo2, PDR, SDGV	2014-2016	fr. 2'200'000	fr. 2'060'000	fr. 512'000	60%	fr. 256'000	fr. 256'000
Passage sous-vole Nyon	Agglo2, PDR, SDAN	2014-2016	fr. 1'5'200'000	fr. 2'080'000	fr. 3'120'000	60%	fr. 1'560'000	fr. 1'560'000
Sortie A1 - Rolle CT	Agglo2	2014-2015	traité dans programme JF 2011-2016					
NSICM-14 étape ordonnancement	Agglo2, PDR, SDNSICM	2014-2016	fr. 2'000'000	fr. 800'000	fr. 2'400'000	70%	fr. 1'200'000	fr. 1'200'000
Maison de la Nature Centre nordique Cimve+Park	PDR, PD touristique Jura, PNR	2014-2016	fr. 8'000'000	fr. 1'000'000	fr. 2'400'000	60%	fr. 0	fr. 2'400'000
Centre culturel de Coppel	PDR	2011-2021	fr. 2'250'000	fr. 900'000	fr. 2'000'000	60%	fr. 0	fr. 2'000'000
Edifices culturels de Coppel	Relais de Culture	2014-2021	fr. 3'000'000	fr. 610'000	fr. 2'400'000	80%	fr. 0	fr. 2'400'000
Accessibilité Gare de Coppel	Agglo2, PDR, SDTS, PDAB, Coppel	2015-2016	fr. 1'000'000	fr. 800'000	fr. 200'000	20%	fr. 0	fr. 200'000
Classement scolaire Mont-Agac, Marcalpelles	Agglo2, PDR, SDTS	2015-2016	fr. 3'000'000	fr. 2'500'000	fr. 1'800'000	60%	fr. 0	fr. 1'800'000
Passage sous-vole Coppel	Agglo2, PDR, SDTS	2015-2016	fr. 2'500'000	fr. 2'080'000	fr. 512'000	60%	fr. 256'000	fr. 256'000
Accessibilité gare Rolle-Perroy-Nyon	Agglo2, PDR	2015-2016	fr. 3'500'000	fr. 2'400'000	fr. 2'100'000	60%	fr. 1'050'000	fr. 1'050'000
Pavillon pédagogique Centre Culturel	Relais de Culture	2015-2016	fr. 2'000'000	fr. 400'000	fr. 1'600'000	80%	fr. 0	fr. 1'600'000
Séjour d'été de la Dôle	PDR, PD touristique Jura	2015-2016	fr. 1'500'000	fr. 300'000	fr. 1'200'000	80%	fr. 0	fr. 1'200'000
Centre nordique La Sallaz-George	PDR, PD touristique Jura	2015-2016	fr. 1'700'000	fr. 300'000	fr. 400'000	60%	fr. 0	fr. 400'000
Collec'art Kunsthaus Gland	Agglo2, PDR, SDGV	2015-2016	fr. 2'000'000	fr. 2'000'000	fr. 600'000	60%	fr. 0	fr. 600'000
RDU Gravelle-Rolle	Agglo2, PDR, SDAN	2015-2017	fr. 9'000'000	fr. 2'700'000	fr. 6'300'000	70%	fr. 2'550'000	fr. 2'550'000
Réhabilitation des abattoirs à Gex	Agglo2, PDR, SDAN, SDTS, SDGV	2016-2018	fr. 10'000'000	fr. 2'000'000	fr. 6'000'000	60%	fr. 3'000'000	fr. 3'000'000
Centre de Gex	PDR, SDGV	2016-2023	fr. 20'000'000	fr. 2'000'000	fr. 18'000'000	90%	fr. 0	fr. 18'000'000
NSICM-24 étape	Agglo2, PDR, SDNSICM	2016-2020	fr. 7'000'000	fr. 6'000'000	fr. 1'400'000	20%	fr. 0	fr. 1'400'000
NSICM-25 étape	Agglo2, PDR, SDNSICM	2016-2020	fr. 20'000'000	fr. 18'000'000	fr. 2'000'000	10%	fr. 0	fr. 2'000'000
Sortie A1 Coppel	Agglo2, PDR, SDTS	2016-2020	fr. 3'000'000	fr. 3'000'000	fr. 300'000	10%	fr. 0	fr. 300'000
Sortie A1 Nyon	Agglo2, PDR, SDAN, SDAB, SDNSICM	2016-2020	fr. 3'600'000	fr. 1'440'000	fr. 2'160'000	60%	fr. 0	fr. 2'160'000
Sortie A1 Gland	Agglo2, PDR, SDGV	2016-2020	fr. 3'040'000	fr. 2'260'000	fr. 634'000	60%	fr. 0	fr. 634'000
RDU Rolle-Saint-George	Agglo2, PDR, SDAN	2017-2021	fr. 2'400'000	fr. 2'200'000	fr. 690'000	70%	fr. 0	fr. 690'000
Collec'art Kunsthaus Gland	Agglo2, PDR, SDGV	2017-2021	fr. 10'000'000	fr. 7'000'000	fr. 5'000'000	60%	fr. 0	fr. 5'000'000
Requalification RC1 Nyon-Saint-George	Agglo2, PDR, SDTS	2017-2021	fr. 6'000'000	fr. 4'200'000	fr. 2'700'000	45%	fr. 0	fr. 2'700'000
TOTAUX			fr. 525'915'000	fr. 234'011'950	fr. 271'903'950	51%	fr. 58'684'025	fr. 233'219'925
Par habitants		90000	fr. 5'844	fr. 2'600	fr. 3'021		fr. 662	fr. 2'691

\*A la charge du district\* soit par année / habitant sur 20 ans sur une base constante de 90'000 habitants = Sfr. 162.- (201'903'950 / 90'000 / 20)

A charge du fonds régional soit par année / habitant sur 20 ans sur une base constante de 90'000 habitants = 122.- (219'735'000 / 90'000 / 20)

Pour information : familles avec retour sur investissement traitées par SOPREN SA	YD/CH privées	A charge district	%	répartition	
				communes l.	f. régional
Relocalisation patilles ACW-SDAN	fr. 0	fr. 6'000'000	100%	fr. 0	fr. 6'000'000
Zone d'activités bois	fr. 800'000	fr. 200'000	20%	fr. 0	fr. 200'000
Autres plateformes Rail-tour	fr. 200'000	fr. 300'000	30%	fr. 0	fr. 300'000
Parc à grimpe suprarégional Bière	fr. 4'000'000	fr. 1'000'000	20%	fr. 0	fr. 1'000'000
Centre de compétences ACW	fr. 8'000'000	fr. 4'800'000	60%	fr. 0	fr. 4'800'000
Relocalisation Schenk	projet de localisation abandonné				
Relocalisation Ballagnière, plateforme région	fr. 4'000'000	fr. 2'000'000	50%	fr. 0	fr. 2'000'000
Réservé pour acquisitions foncières stratégiques	fr. 0	fr. 5'000'000	100%	fr. 0	fr. 5'000'000
P-R Coppel	fr. 2'250'000	fr. 450'000	20%	fr. 0	fr. 450'000
P-R Nyon & bérinière NSICM	fr. 10'200'000	fr. 2'040'000	20%	fr. 0	fr. 2'040'000
P-R Gland	fr. 2'250'000	fr. 450'000	20%	fr. 0	fr. 450'000
P-R Rolle	fr. 2'250'000	fr. 450'000	20%	fr. 0	fr. 450'000
TOTAUX	fr. 102'450'000	fr. 51'700'000	50%	fr. 0	fr. 51'700'000

Annexe au préavis type PIR - Données IGI-DM et simulation 2010

Communes membres	habitants	Point d'impôt par hab.	Valeur point d'impôt	IGI - DM			Salon préavis			Particip. habitant en pt. d'imp. à 1.5 pt.	Utilisation Fonds solidarité	Apport Fonds solidarité sur IGI - DM	récapitulatif		Exprimé en Sfr. par hab.	Exprimé en point d'impôt
				50% habitants 5493295.00	50% IGI-DM 5493295.00	Total communal	Exprimé en francs habitants	en pt. d'imp.	base				utilisation fonds de solidarité	apport fonds de solidarité		
Arnas-sur-Nyon	139	107.80	7710	1442327	8881	19688	28565	3705	1.15	0	0	320	28565	320	28565	3.75
Arzier	2723	44.30	103441	883955	145223	120526	265749	117	1.59	0	1962	1962	265749	1962	265749	117.78
Bégins	1655	45.10	108852	541867	105739	73986	179635	109	1.68	0	1203	1203	179635	1203	179635	109.27
Boglie-Bossy	937	44.40	46617	275386	59865	37559	97425	104	2.09	0	612	612	97425	612	97425	104.63
Borex	867	58.10	55955	405016	55393	55739	110653	128	1.97	0	899	899	110653	899	110653	128.64
Bursinel	488	44.00	40163	178146	31179	24937	55476	114	1.38	0	396	396	55476	396	55476	114.49
Burnins	749	45.20	44004	330372	47854	45059	92913	124	2.11	0	734	734	92913	734	92913	125.03
Burignin	37	26.90	9469	46926	24551	5835	28334	34	2.27	0.77	7292	111	28334	7292	21453	62.77
Chavanne-de-Bogé	1093	64.40	65181	430884	69999	58766	124767	121	1.91	0	957	957	124767	957	124767	124.71
Chavanne-de-Bols	543	52.80	63529	410516	34820	55039	90824	167	1.43	0	912	912	90824	912	90824	168.32
Chésereux	1210	130.60	151915	168000	77308	22913	100221	83	0.66	0	373	373	100221	373	100221	83.14
Colinsis	391	28.80	46957	438591	24981	59419	84900	217	0.87	0	974	974	84900	974	84900	219.37
Commugny	2646	68.30	188453	1483519	169054	203999	372753	141	1.98	0	3433	3433	372753	3433	372753	142.13
Conpet	3085	88.20	317823	1637129	195825	223385	419110	137	1.39	0	622	622	419110	622	419110	99.06
Cressier	1130	48.50	68656	266740	72196	39108	111904	98	1.62	1.05	1015	1015	111904	1015	111904	122.61
Dullier	1079	54.40	67183	457118	68938	62466	131284	122	1.94	0	1030	1030	131284	1030	131284	122.61
Dully	557	180.50	70582	469879	35587	63268	98855	177	1.40	0	7451	7451	98855	7451	98855	148.34
Eysins	1265	45.20	60999	1408423	80622	151176	231998	183	3.80	1.32	2461	2461	231998	2461	231998	148.34
Fourax	3280	88.60	276527	2001152	209561	272934	482495	147	1.74	0	4144	4144	482495	4144	482495	148.34
Genolier	1851	65.70	149184	524737	118261	71568	189829	103	1.27	0	1165	1165	189829	1165	189829	108.18
Gilly	942	42.90	58161	185002	60185	25232	85417	91	1.49	0	411	411	85417	411	85417	91.11
Gingins	124	83.00	54382	680386	70921	62813	135909	119	3.95	0.63	21518	1023	135909	21518	135909	138.51
Givins	954	50.20	55952	640318	60952	87332	149284	153	2.64	1.07	1422	1422	149284	1422	149284	156.92
Gland	1675	41.60	515723	8113132	74922	1106537	1852460	159	3.52	0	18016	18016	1852460	18016	1852460	160.21
Grens	376	40.80	16746	30742	24033	4193	28716	75	1.68	0	68	68	28716	68	28716	75.22
La Rippe	1051	59.10	63379	165873	67149	24223	89772	95	1.37	0	368	368	89772	368	89772	85.77
Le Val	245	37.70	45291	297880	78564	40534	120178	97	2.65	0.36	11507	662	120178	11507	120178	87.74
Longirod	423	25.70	11956	74944	27036	10221	37697	88	3.11	0.76	386	386	37697	386	37697	25.32
Luis	532	52.70	37377	280183	39980	39578	73567	138	2.68	1.24	644	644	73567	644	73567	139.50
Marchisy	436	29.20	11716	95853	26578	12800	39379	95	3.38	0.77	208	208	39379	208	39379	74.21
Mias	1832	98.50	224987	2989280	117048	409708	528117	287	2.33	0	6560	6560	528117	6560	528117	250.82
Mont-sur-Rolle	2454	40.90	129311	1004986	156787	137968	293956	120	2.27	0	2232	2232	293956	2232	293956	120.86
Nyon	18641	53.10	1116135	6320515	1190984	862045	2057029	110	1.89	0	14035	14035	2057029	14035	2057029	110.89
Perrey	1388	66.60	83723	1363164	88680	185920	274900	138	3.28	1.06	3027	3027	274900	3027	274900	200.02
Prangins	3988	68.60	313992	217728	249045	97890	346935	89	1.05	0.79	1594	1594	346935	1594	346935	89.41
Rolle	5791	53.90	386140	2163247	859980	289278	663668	115	1.78	0.96	4781	4781	663668	4781	663668	115.43
Saint-Cergue	2063	29.40	77022	783418	116649	106649	238555	116	3.09	1.71	1740	1740	238555	1740	238555	108.84
Saint-Genève	349	28.00	37173	220408	60682	27005	86228	135	2.74	0.61	31063	409	86228	31063	86228	79.89
Signy-Avenex	449	47.00	32659	16744	28687	2184	30971	69	0.88	0	37	37	30971	37	30971	69.06
Tannay	1532	96.50	139736	1123562	97880	153441	251121	164	1.80	0	2495	2495	251121	2495	251121	165.55
Tarreggin	236	38.50	83566	303928	114389	11038	25477	113	2.97	1.59	1590	1590	25477	1590	25477	106.49
Trléax	1938	54.20	90867	445891	89219	60934	150133	107	1.62	0	990	990	150133	990	150133	108.10
Vich	753	63.80	41382	471967	48110	64371	112480	149	2.79	1.16	1048	1048	112480	1048	112480	150.77
Vinzel	352	39.60	16273	11592	22489	1581	24070	68	1.47	1.38	26	26	24070	26	24070	68.46
Totaux	89981	5524423	40277427	5489375	10988790	138	1.88	0.99	89439	89439	10988790	89439	10988790	89439	10988790	128.28

# Rapport de la commission ad hoc sur le

## Préavis No 19/2012-2013 concernant la validation et le financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR)

### Membres :

Mme Sophia Baltzer, présidente, rapporteur  
Mme Amélie Cherbuin  
M. Eric Charlot-Valdieu  
M. Roland-Charles Girod  
Mme Josyane Noverraz

Délégué : M. Gérard Produit, syndic

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad hoc s'est réunie le 15 avril 2013 pour procéder à l'examen du rapport susmentionné. Elle remercie le délégué, en la personne de M. le Syndic, pour ses précieuses informations.

### **CONSIDERATIONS**

Les considérations de la commission sont basées sur les éléments suivants :

- le préavis municipal
- les explications du délégué
- un premier échange avec la commission des finances

### **COMMENTAIRES**

La commission ad-hoc s'est penchée sur la pertinence du Plan des Investissement Régionaux, en termes de sens et de projet de société, en laissant volontairement les considérations purement financières sous la responsabilité de la commission des finances, chargée de son côté de se prononcer sur les implications financières et la capacité de notre commune à supporter ces investissements, ce conformément à nos sphères de compétences respectives.

La commission salue l'aspect visionnaire d'un développement régional. Ce préavis est le résultat tangible d'un travail de coordination et de planification de plusieurs années mené par le Conseil régional. Les habitants de Coppet, de par la localisation du village et de ses spécificités, vont largement profiter des projets territoriaux, notamment en matière de mobilité.

En effet, bien que les projets inscrits dans le PIR visent tous à améliorer la qualité de vie autour de nous, force est de constater que les investissements sont majoritairement axés sur les infrastructures routières et les transports publics, domaines pour lesquels il existe une forte demande de la population.

Ces projets ne sont pas anodins. Force est d'admettre qu'il ne sera pas possible de les réaliser sans une coordination des communes voisines et un financement partagés. Le travail fourni par le Conseil régional a précisément pour but d'offrir aux communes une logistique et un appui inhérents à cette mise en commun. La réunion de nos moyens en termes d'investissement permet d'obtenir des financements par des tiers de manière facilitée. C'est un formidable levier pour activer les participations de la Confédération, des Cantons et des sponsors ou contributeurs privés.

En validant le PIR, nous formalisons une identité régionale et aurons l'avantage de mieux faire entendre la voix de notre région auprès du canton et de la Confédération. Nous augmentons également nos chances de développer des projets au niveau régional ce qui permettra d'améliorer la synergie entre communes.

La crainte de la validation d'un "chèque en blanc" n'est pas à retenir. En acceptant ce Plan des Investissement Régionaux, nous émettons un avis de principe. Ensuite, chaque projet sera soumis aux communes territoriales concernées où il devra remporter la majorité des votes, et ensuite, il sera présenté au Conseil régional, où à nouveau, le projet devra obtenir l'aval de la majorité des communes représentées.

De plus, ce plan est flexible, et peut être rediscuté au Conseil régional à chaque nouvelle législature.

Quelques points d'attentions sont néanmoins à relever en termes de structure et d'organisation même du Conseil régional.

Nous relevons d'une part le déficit démocratique, déjà évoqué au sein de notre conseil, dans la mesure où le législatif n'a pas été consulté au préalable sur les projets proposés dans le Programme des Investissement.

D'autre part, le processus décisionnel ne permet pas de prioriser les projets en termes d'urgence et d'importance, mais ils seront mis en œuvre en fonction du degré de maturité des projets après validation des diverses instances et dès l'obtention de la garantie de financement par les entités tierces.

Enfin, la commission a émis une réticence concernant le fonctionnement, la dotation, le contrôle et la révision des activités de la SOFREN et de ses décisions. En effet, bien que la SOFREN soit une société anonyme autonome, elle est uniquement financée par des apports publics, et il n'y a aucun contrôle de sa gestion par des représentants des législatifs communaux.

Ces éléments sont propres au fonctionnement du Conseil régional et n'ont pas d'impact direct sur le plan d'investissement prévu, mais il serait utile d'y apporter une attention particulière en vue d'actions correctrices ultérieures.

## **CONCLUSION**

En conclusion, la commission ad hoc, qui insiste sur la nécessité, à l'avenir, d'impliquer le législatif en amont du processus décisionnel, recommande au Conseil communal d'adopter le préavis No 19/2012-2013 concernant la validation et le financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR).

## **COMMISSION DES FINANCES**

<u>Présences</u>	<u>26 mars</u>	<u>9 avril</u>	<u>15 avril</u>	<u>5 août</u>
Werner Bill	X		X	
Yves Burger	X		X	
Claudine Chevalley	X	X	X	X
Guillaume de Rham		X	X	X
Franco Formenti	X	X	X	X
Michel Gada	X	X	X	X
Ali Gökök	X	X		

Coppet, le 12 août 2013

---

### **Rapport de la Commission des finances sur le préavis 19/2012-2013 concernant la validation et financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR)**

Délégués :                   Monsieur Gérard Produit, Syndic  
                                  Monsieur Bernard Penel, responsable Ressources humaines, finances  
                                  et administration du Conseil régional de Nyon (séance du 9 avril)

Nous remercions ces derniers pour les informations qu'ils nous ont fournies.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 26 mars, les 9 et 15 avril et le 5 août 2013 dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour procéder à un examen approfondi des questions relatives au préavis susmentionné.

#### **Commentaires :**

Le Programme des Investissements régionaux (PIR) recense 65 projets, de diverses natures, répartis sur tout le territoire du District de Nyon. Le coût total de ces investissements est estimé à 628 millions de francs. Après déduction des participations de la Confédération, du Canton de Vaud et des privés ainsi qu'après avoir soustrait le programme de réorganisation des transports publics qui a déjà été validé par les législatifs, c'est finalement 264 millions nouveaux qui seront à la charge du District de Nyon, soit 45 millions pour les communes territoriales des projets et 219 millions pour le fonds d'investissement régional.

Le financement est prévu sur une période de 20 ans et se calcule pour moitié par une participation au franc par habitant plafonnée à 1,5 point d'impôts et, pour l'autre moitié, par une contribution liée aux droits de mutations et impôts sur les gains immobiliers encaissés par chaque commune.

Selon les chiffres de la simulation réalisée par le Conseil régional et basés sur l'année 2011, la participation annuelle pour Coppet au fonds d'investissement régional s'élèverait à Fr. 432'414 soit 1,58 points d'impôt ou 141 francs par habitant. Cette contribution est due au minimum pour une période de 4 années (2014 à 2017) plus un nombre d'années variable dépendant de la somme des investissements qui auront été votés par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à fin 2017. Ainsi, dans l'hypothèse où tous les projets sont validés par le Conseil intercommunal avant fin 2017, la promesse de Coppet d'assurer leur financement jusqu'à leur aboutissement (3<sup>ème</sup> décision en page 6 du préavis)

générerait un engagement d'environ Fr. 450'000 par an pendant 20 ans soit 9 millions au total. A ces chiffres, s'ajoute l'éventuelle participation due en qualité de commune territoriale.

Selon les dispositions de l'article 143 de la loi sur les communes, les cautionnements et autres formes de garanties, dont les promesses conditionnelles font partie, sont soumises à un plafonnement voté par le Conseil communal au début de la législature et valable pour la durée de celle-ci. Toute modification du plafond requiert l'autorisation du Conseil d'Etat qui se prononce sur la base d'un dossier complexe à constituer par la commune. En l'occurrence, le plafond voté par Coppet en août 2011 s'élève à 38 millions et était utilisé à hauteur de 28,2 millions au 31 décembre 2012. Si on y ajoute en 2013 les 9 millions potentiels pour le financement du PIR, il restera moins de 1 million pour les besoins communaux jusqu'à la fin de la législature. Or, le projet de piscine-patinoire d'ARSCO, dont l'aboutissement est imminent, est évalué à 4 millions sous forme de cautionnement et ne pourra pas être soumis au Conseil communal tant que l'augmentation de la limite pour cautionnement n'aura pas été validée par le Conseil d'Etat. D'autres projets en cours pourraient également être concernés, comme par exemple la réalisation d'appartements à loyers raisonnables par la Fondation des Toises.

Le mécanisme de financement du PIR est assuré par moitié par les droits de mutations et les impôts sur les gains immobiliers encaissés. Nous rappelons que cette source de revenus est déjà ponctionnée à hauteur de 50% pour le financement de la facture sociale cantonale. Dès lors, l'utilisation de ces ressources en tant que coussin de confort financier pour équilibrer les comptes (ce qui s'est produit ces dernières années) est remise en question et l'exigence d'économies budgétaires devient une priorité absolue si l'on souhaite maintenir nos centimes communaux à un niveau raisonnable.

D'ailleurs en mai dernier, la Municipalité relevait dans son préavis sur les comptes communaux 2012, que la participation aux charges cantonales représentait 90,18% des recettes fiscales communales. En cas d'acceptation du PIR, cette part sur laquelle notre Conseil communal n'a pas ou peu d'influence grossirait encore. Finalement, c'est moins de 8% de nos ressources communales dont nous conserverions la maîtrise !

Certains projets, dits de la Famille Economie, font l'objet de retours sur investissements et seront financés par l'intermédiaire de la Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN SA). Nous avons appris que cette société fondée en septembre 2010, dont l'actionnaire unique est le Conseil régional (Association de communes avec personnalité morale de droit public) a bénéficié, à la demande de son Conseil d'administration, de l'exemption de révision de ces comptes. Nous estimons essentiel que les comptes soient révisés et les rapports remis aux organes compétent des communes membres du Conseil régional.

Le préavis mentionne que le Conseil régional n'a pas vocation à gérer l'exploitation d'un projet, néanmoins Monsieur B. Penel nous a expliqué que plusieurs investissements pourraient tout de même rester la propriété du Conseil régional. Nous estimons que cette situation n'est pas souhaitable car, d'une part, elle engendre un risque subsidiaire d'exploitation à la charge des communes membres du Conseil régional et, d'autre part, elle génère un accroissement inévitable des charges de fonctionnement du Conseil régional (charges de personnel). Il nous semble sensé que la commune territoriale qui propose un projet en supporte la charge de fonctionnement.

A l'heure actuelle aucun projet de règlement n'existe sur le fonctionnement du PIR. Que se passe-t-il en cas de dépassement de coût d'un projet ? et si les fonds à recevoir des tiers sont moins élevés que prévu ? et si les recettes provenant des droits de mutations et des impôts sur

les gains immobiliers venaient à se réduire drastiquement (en vingt ans tout est imaginable...), comment les remplace-t-on ? Compte tenu des chiffres en jeu, nous regrettons vivement qu'aucun projet de règlement n'ait été remis avec le préavis, surtout en sachant que le Conseil régional devra modifier ses statuts pour y ajouter le but optionnel dédié au PIR. Elément important qui n'est pas non plus mentionné dans le préavis...

### **Conclusion:**

La commission des finances soutient fermement le principe de développement régional et ne remet pas en question le but du Conseil régional de développer, suivre et coordonner les projets d'envergure régionale. Nous tenons d'ailleurs à saluer ici l'important travail qu'il a déjà effectué à ce jour. Cependant, notre tâche ultime est d'assurer au Conseil communal de Coppet que les projets qui lui sont présentés pourront être réalisés sans risque financier excessif. En l'occurrence, les trop nombreuses remarques et questions sans réponses formulées ci-avant, ne nous permettent pas de garantir que ce préavis est supportable financièrement.

A la suite de son analyse et à l'unanimité de ses membres, la Commission des finances estime que le préavis municipal 19/2012-2013 concernant la validation et financement du Programme des Investissements Régionaux (PIR), présente des risques juridiques et financiers importants et recommande au Conseil communal de refuser le préavis.

Werner Bill

Yves Burger

Claudine Chevalley

Guillaume de Rham

Franco Formenti  
Président et rapporteur

Michel Gada

Ali Gökök